



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FDVA**

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

Pour le développement de la vie  
associative en soutenant la formation  
des bénévoles et les expérimentations

# FDVA : une enveloppe financière....

- du budget du ministère de l'éducation nationale et de l'engagement sur le programme « jeunesse et vie associative » ;
- d'avoirs issus des comptes bancaires inactifs et des contrats d'assurance vie en déshérence.

# Le FDVA finance

La formation des bénévoles (*compétence de la CRVA*)

Le fonctionnement associatif

La mise en œuvre de nouveaux projets ou activités à caractère innovant

# Composition du CDVA

sous la présidence de Madame la Préfète  
organisée par le SDJES - DSDEN des AHP

## Un collège de collectivité

Conseil départemental des  
AHP *(qui siège aussi à la CRVA )*

- Mme la 6<sup>ème</sup> vice présidente

Pour les associations des  
maires et des maires  
ruraux :

- M. le maire de Puimoisson
- M. l'adjoint au maire de Digne les Bains
- M. l'adjoint au maire de Simiane la Rotonde

## Un collège associatif

Pour le Mouvement associatif  
l'association départementale  
des Francas *(qui siège aussi à la  
CRVA )*

Centre social La Marelle à  
CASA

Am'api à Manosque

Atelier partagé à Digne et à  
Manosque

## Un collège de parlementaire

Monsieur le Sénateur

Monsieur le Député de la  
1<sup>ère</sup> circonscription

Madame la député de la  
2<sup>ème</sup> circonscription

# Enjeux

- Transmettre les fonctions d'administrateurs,
- Faire évoluer les modèles de démocratie associative,
- Maintenir la diversité associative,
- Partager une culture de la vie associative,
- Favoriser l'expérimentation associative par le recours à la subvention,
- Renforcer les modèles économiques des associations au regard des enjeux de société.

Peuvent demander une **subvention FDVA 2**,  
toutes les associations, y compris par dérogation, les  
associations sportives...si elle garantissent

### **un fonctionnement démocratique**

L'accès du plus grand nombre à  
l'association et aux instances.  
Prédominance des membres élus sur les  
membres de droit.  
Réunion régulière des instances.  
Modalités de prise des décisions  
clairement énoncées.  
Des comptes rendus d'activité  
communiqués.

### **une gestion transparente, respectueuse de tous**

Tenir une comptabilité par exercice  
avec  
un compte de résultat,  
un bilan (photographie du  
patrimoine),  
un budget prévisionnel en équilibre,  
Présenté et validé par les instances  
*Eventuellement modalités de suivi des  
comptes prévues dans les statuts ou RI*  
Gestion désintéressée

### **un impact local et une dynamique bénévole**

Un projet tourné vers l'intérêt  
général.  
Un accès non réservé à un cercle  
restreint.  
Des bénévoles et/ou adhérents  
identifiés.

# Les associations non éligibles

- **les associations représentant un secteur professionnel** comme les syndicats professionnels régis par le code du travail **ou un cercle restreint.**
- **les associations dites « para-administratives »** : sont considérées comme telles, les associations dont les ressources budgétaires sont constituées pour l'essentiel de fonds publics, (dans une proportion « atteignant ou dépassant fréquemment 75% du total des ressources de l'association, sans préjudice d'autres financements publics éventuels, collectivités locales, Union européenne... ») ou qui ne disposent pas d'une autonomie réelle de gestion par rapport à la collectivité qui les subventionne ».

Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elles doivent respecter et faire respecter

# le contrat d'engagement républicain

N°1 : RESPECT DES  
LOIS DE LA  
RÉPUBLIQUE

No 2: LIBERTÉ DE  
CONSCIENCE

No 3: LIBERTÉ DES  
MEMBRES DE  
L'ASSOCIATION

No 4: ÉGALITÉ ET  
NON-  
DISCRIMINATION

5: FRATERNITÉ ET  
PREVENTION DE LA  
VIOLENCE

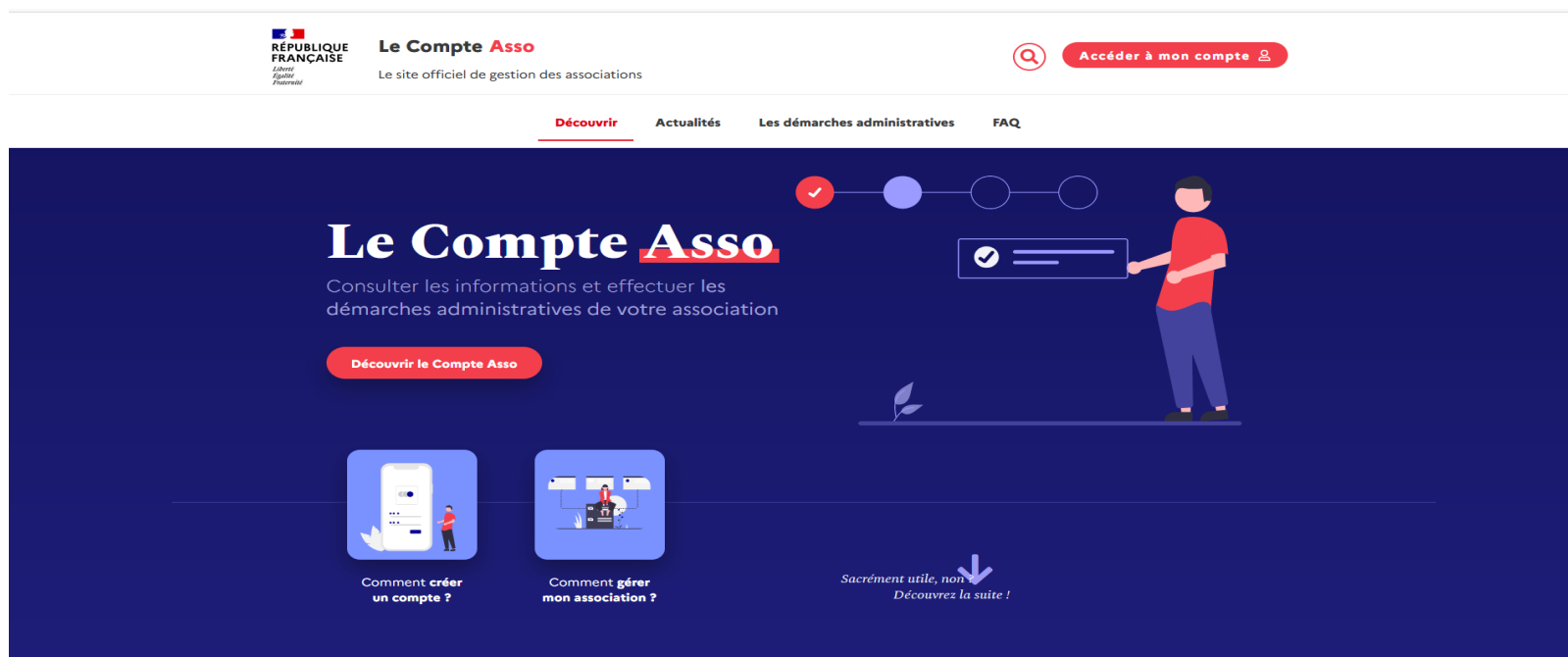
No 6: RESPECT DE LA  
DIGNITÉ DE LA  
PERSONNE HUMAINE

No 7: RESPECT DES  
SYMBOLES DE LA  
RÉPUBLIQUE

# Comment déposer le dossier

Via le compte asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>



**FDVA**

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

# Fonctionnement

**(CDVA 04)**

code 867 DD04 - FDVA - Fonctionnement

# Les critères de priorités Fct

- Association qui ont obligatoirement un siège social dans le 04 (les établissements secondaires ne sont pas éligibles sur cette ligne)
- Association pas ou peu employeuse
- et pas ou peu financée  
(- 40% de financement public);

# Pas ou peu employeuse à N-1

## 1. Le fonctionnement global d'une association (les petites associations avec **2ETP (hors saisonniers N-1)** max - sauf pour les CRIB- et/ou pas ou peu financées par les institutions),

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

# Pas ou peu financée à N-1

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	

(- 40% de financement public)

# Montants à demander

- 800 à 3000 €

Par dérogation aux 2 critères précédents, une demande de subvention de fonctionnement peut être demandée par les associations dépositaires de la marque d'état [Guid'asso](#) sur la base de :

- 800 à 3000 € pour les niveaux 1 et 2
- 800 à 7 000 € pour les niveaux 3 et 4

**Uniquement sur les dépenses de fonctionnement pour mettre en œuvre le service Guid'asso**

# Pour remplir le dossier

Dépenses de fonctionnement

Enumérez simplement la liste des postes de dépenses où utiliser la subvention

Projet n°  6. Projet - Objet de la demande Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.  
Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

- **Ajouter en pièce à joindre tout le calendrier des actions prévisionnelles de l'année**

**FDVA**

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

# **Projet innovant (CDVA 04)**

code 868 DD04 - FDVA - Projet innovant

# Financement d'un projet ou d'une étape d'un projet

Un état des lieux



```
graph TD; A[Un état des lieux] --> B[Un diagnostic avec des objectifs qui impacte l'association]; B --> C[Un plan d'action caractérisé par un argumentaire sur les innovations ciblées];
```

Un diagnostic avec des objectifs qui impacte l'association

Un plan d'action caractérisé par un argumentaire sur les innovations ciblées

# Financement d'un projet ou d'une étape d'un projet

Des partenaires et des co-financiers



Une méthodologie d'évaluation et des perspectives



Une stratégie d'essaimage

# FDVA Projet innovant

Un projet pour développer une stratégie qui doit impacter durablement l'association en premier

soit :

- sur l'organisation,
- sur le fonctionnement,
- sur la communication,
- sur la manière de travailler,
- ....

**Les projets innovants doivent permettre à l'association de mettre en œuvre ou de développer dans son organisation et/ou son fonctionnement interne, au choix, :**

- la transition écologique dans l'organisation et les pratiques de l'association ;
- la démocratie et la fraternité dans l'organisation et les pratiques de l'association ;
- toutes les formes d'inclusion dans l'organisation et les pratiques de l'association ;
- la reconnaissance de la place et du rôle des associations dans le vivre ensemble, l'accès aux droits, l'offre de services rendus favorisant l'attractivité locale, notamment dans les villages.

**Sur la base de 2000 à 7000 €.**

**Priorité aux projets portés par une association dépositaire de la marque Guid'asso et répondant aux critères ci-dessus.**

# Descriptif attendu pour un Projet innovant

- Un projet doit avoir un nom (qui indique le sens, la direction).
- L'association doit développer **8 points** dans son descriptif :
  - un argumentaire** sur l'innovation ;
  - un état des lieux** ;
  - un diagnostic** (*quelle est la problématique auquel le projet va répondre ?*) ;
  - un plan d'action** (*stratégique*) avec des objectifs, un déroulé, un planning et des étapes, des perspectives ;
  - les impacts attendus** (*pour l'association puis en lien avec le sujet du projet*) ;
  - une méthodologie d'évaluation** (*en lien avec les objectifs et les impacts attendus*) ;
  - les modalités de diffusion, d'essaimage**, de transmission (*l'association doit expliquer comment cette expérience va pouvoir être transmise pour nourrir d'autres projets...*) ;
  - un budget cohérent** qui identifient les partenariats et les cofinancements (*obligatoires dans le projet*).

# Critères de priorités PI

**Priorité 1** : les dossiers qui développent **les 8 points attendus** dans le descriptif du projet.

**Priorité 2** : les dossiers qui développent un argumentaire sur l'innovation, un état des lieux et des objectifs avec un plan d'action, des partenaires et des co-financements.

# Où se renseigner ?

- Sur le site de la DSDEN 04

<https://www.ac-aix-marseille.fr/jeunesse-sports-et-vie-associative-dans-les-alpes-de-haute-provence-122441> **Auprès**

- **Contact : Sandrine CORRIOL, DDVA**

04 92 30 37 76 ou 06 35 47 11 99

[ce.sdjes-fdva@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sdjes-fdva@ac-aix-marseille.fr)

- **Contact : réseau Guid'asso 04**

<https://guidassopaca.fr/guidasso-en-region-paca/alpes-de-haute-provence/>

**les membres de la commission départementale**



**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

# Formation des bénévoles (CRVA)

30 - DRAJES – FDVA – Formation des bénévoles annuelle

3273 - DRAJES - FDVA – Formation des bénévoles pluriannuelle

4518 – DRAJES FDVA – Certif'asso

# Changements

- **Un AMI régional avec une co-instruction;**
- Le financement de certif'asso ;
- Les formations Guid'asso ;
- Les stratégies.

# Formation des bénévoles

- Pour développer les compétences des bénévoles dans le but de renforcer l'objet et le projet associatif ;

*Ne sont pas éligibles, les formations à caractère individuel, les réunions statutaires et les activités relevant du fonctionnement courant...*

**N'est pas accessible aux association sportives**

# Formation des bénévoles

- Au moins 12 bénévoles et au maximum 25 (impliqués dans l'association) ;
- Une session au moins 3h ;
- Session d'initiation 2 jours maximum ;
- Session d'approfondissement 5 jours maximum ;
- Base maximale de 500 € par jour

# Formations de bénévoles par le réseau Guid'asso

Pour l'accompagnement des porteurs de projet associatif, notamment dans le cadre [Guid'asso](#)

**Labellisation** par le Délégué Départemental à la Vie Associative (ou Délégué Régional le cas échéant), après avis du comité stratégique départemental (ou régional) ➔ signature d'une charte et d'une convention

**4 missions complémentaires** pour appuyer les associations ➔ **4 labels Guid'Asso**



**Est en lien avec des associations** ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.

**Connaît les structures d'appui** (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

**Orienté les associations** vers ces structures avec un contact.



**Est en lien avec des associations** ou des porteurs de projets sur son territoire.

**Délivre les informations de base et les fondamentaux** sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

**Si besoin, oriente** vers une structure d'accompagnement



**Accompagne les associations** ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



**Accompagne les associations** ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau

# Le nouveau diplôme



## CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

1. **une formation théorique** modulaire et personnalisable de 30h, assurée par un organisme de formation en présentiel, en ligne ou en auto-apprentissage (jusqu'à 25h max à distance)
  - ◇ Un tronc commun de 20 heures - obligatoire pour tous
  - ◇ 2 modules à choisir sur 7 de 10 heures,
2. **une formation pratique\*** de 15 jours dans la vie d'une association (dispense si longue expérience).

# FDVA régional

## **Soutien aux têtes de réseaux associatifs qui notamment vise à :**

- Structurer l'accompagnement et l'information des associations,
- Renforcer leur transition numérique
- Consolider les coopérations et partenariats économiques territoriaux

## **Sont considérées comme prioritaires pour le dépôt d'une demande de subvention :**

- Les têtes de réseaux associatifs ;
  - Les associations à dimension régionale (implantation dans au moins trois départements) ;
  - Les consortiums associatifs ;
  - Les associations portant une démarche mutualisée ;
  - Les associations bi-départementales situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou relevant d'un territoire prioritaire (QPV)
- 
- **Volet 1 : « Fonctionnement global d'une association » : code 2505**
  - **Volet 2 : « Actions innovantes » : code 2506**

Contact :

Mél : [drajes-paca-fdva@region-academique-paca.fr](mailto:drajes-paca-fdva@region-academique-paca.fr)

Site : DRAJES PACA



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FDVA**

FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

# Merci